

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

2026-07-07

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, 7 juillet 2026 à 19 h, salle du conseil, 4765 chemin de Capelton

MEMBRES PRÉSENTS :

Le maire Vincent Fontaine, les conseillères Mmes Mélanie-Alexandra Beauchamp et Martine Pariseau, les conseillers MM. Jacques Bogenez, Patrick Clowery et Eric Mathieu

M. Gabriel Demers, directeur général, est aussi présent.

MEMBRES ABSENTS : Mme Lisa A. St-Pierre

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 2 juin 2026
4. Période de questions
5. Règlement 2026-12 tarification - adoption
6. Règlement 2026-13 gestion contractuelle – adoption
7. Règlement RU-2026-01 stationnement – adoption
8. Règlement U2026-01 espèces envahissantes – avis de motion
9. Règlement U2026-01 espèces envahissantes – dépôt
10. Gestion de l'accès au lac Massawippi
11. Règlement 2026-07 chemin Université – financement temporaire
12. Règlement 2026-08 chemin McFarland – financement temporaire
13. Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2026
14. Programme Nouveaux horizons pour les aînés
15. Fondation Massawippi – organisme reconnu
16. Offre d'achat de terrains municipaux – Hatley Acres
17. Enfouissement de câbles électriques
18. Frais de parcs et terrains de jeux chemin Guillemette
19. Fête de quartier – Parc Chaumière
20. Rapport des dépenses incompressibles
21. Rapport des dépenses autorisées
22. Approbation des comptes à payer
23. Divers
24. Deuxième période de questions
25. Clôture de la séance

26-07-07.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

26-07-07.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ
ET RÉSOLU**

D'ADOPTER l'ordre du jour comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

26-07-07.03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 JUIN 2026

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ
ET RÉSOLU**

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du conseil du 2 juin 2026 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

26-07-07.04

PÉRIODE DE QUESTIONS

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

26-07-07.05

RÈGLEMENT 2026-12 TARIFICATION – ADOPTION

ATTENDU QU'il y a lieu de déterminer la tarification applicable à divers biens et services municipaux;

ATTENDU QUE toute municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités sont financés au moyen d'un mode de tarification;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire tenue le 2 juin 2026 et qu'un projet de règlement a été déposé à cette même date;

ATTENDU le *Taux de location de machinerie lourde avec opérateur et équipements divers* publié annuellement par le gouvernement du Québec;

ATTENDU le *Recueil des tarifs de camionnage en vrac*, publié annuellement par Transports Québec;

ATTENDU le mécanisme d'ajustement des tarifs de camionnage en vrac en fonction du prix du carburant du ministère des Transports;

ATTENDU les autres règlements et politiques touchant la tarification municipale, dont le règlement de taxation, le règlement de permis et certificats et la politique de location de salles;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTINE PARISEAU
ET RÉSOLU**

D'ADOPTER le Règlement 2026-12 concernant la tarification de certains biens et services municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

26-07-07.06

RÈGLEMENT 2026-13 GESTION CONTRACTUELLE – ADOPTION

ATTENDU QUE l'article 7 de la Loi sur les contrats des organismes municipaux, RLRQ c. C-65.01 (ci-après la « LCOM ») oblige les municipalités à adopter un règlement sur la gestion contractuelle;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite, comme le lui permet l'article 9 de la LCOM, prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions par procédure ouverte en vertu de l'article 29 de la LCOM;

ATTENDU QU'en conséquence, les articles 30 et 80 de la LCOM ne s'appliquent plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

ATTENDU QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 2 juin 2026;

ATTENDU QUE le maire mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions par procédure ouverte en vertu de l'article 29 de la LCOM, ce seuil étant, depuis le 1er janvier 2026, de 139 000 \$, lequel seuil est ajusté selon l'inflation;

**IL EST PROPOSÉ PAR ERIC MATHIEU
ET RÉSOLU**

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

D'ADOPTER le Règlement 2026-13 sur la gestion contractuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

26-07-07.07

RÈGLEMENT RU-2026-01 STATIONNEMENT – ADOPTION

ATTENDU QUE les municipalités desservies par le poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Memphrémagog s'entendent pour adopter des règlements uniformisés pour en faciliter l'application par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QU'afin de conserver cette uniformisation les municipalités suivantes : Ayer's Cliff, Bolton-Est, Eastman, Canton de Hatley, Hatley, Ogden, North Hatley, Canton de Potton, Saint-Étienne-de-Bolton, Stukely-Sud, Ville de Stanstead, Canton de Stanstead et Saint-Benoît-du-Lac, toutes desservies par la Sûreté du Québec, poste Memphrémagog, ne devraient pas amender le présent règlement sans concertation de l'ensemble;

ATTENDU QUE le Comité sécurité public (CSP) de la MRC de Memphrémagog recommande l'adoption d'une modification aux règlements uniformisés afin d'augmenter le montant des constats d'infraction pour les infractions liées au stationnement, afin de tenir compte du coût administratif de l'émission des constats d'infraction;

ATTENDU QU'il y a lieu d'arrimer la date d'entrée en vigueur des règlements uniformisés des municipalités desservies par le poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Memphrémagog afin d'harmoniser l'application de la réglementation par les agents et les cours municipales;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du 2 juin 2026 et qu'un projet du présent règlement a été déposé lors de cette même séance;

**IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY
ET RÉSOLU**

D'ADOPTER le Règlement RU-2026-01 amendant le Règlement RU-2023-02 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

26-06-02.08

RÈGLEMENT U2026-01 ESPÈCES ENVAHISSANTES – AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par **MARTINE PARISEAU** que sera adopté à une séance ultérieure le Règlement uniformisé numéro U2026-01 concernant le lavage des embarcations visant à prévenir l'infestation des espèces exotiques envahissantes (EEE) et concernant les nuisances.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

26-06-02.09

RÈGLEMENT U2026-01 ESPÈCES ENVAHISSANTES – DÉPÔT

Conformément à l'article 445 du Code municipal, **MARTINE PARISEAU** dépose le projet de Règlement uniformisé numéro U2026-01 concernant le lavage des embarcations visant à prévenir l'infestation des espèces exotiques envahissantes (EEE) et concernant les nuisances.

26-07-07.10

GESTION DE L'ACCÈS AU LAC MASSAWIPPI

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

ATTENDU l'adoption, par les municipalités riveraines du lac Massawippi, de règlements concernant le lavage des embarcations visant à prévenir l'infestation des espèces exotiques envahissantes (EEE) et concernant les nuisances;

ATTENDU QUE la Municipalité est d'avis qu'il est dans son intérêt et de celui de ses contribuables, de prendre toutes les mesures possibles afin de contribuer à la préservation de la qualité des lacs et cours d'eau;

ATTENDU QU'un laxisme concernant l'accès au lac Massawippi a été constaté, à savoir une barrière sans contrôle ni surveillance à la Municipalité du Village de North Hatley;

**IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY
ET RÉSOLU**

DE DEMANDER à la Régie intermunicipale du Lac Massawippi de renforcer le contrôle et la surveillance de l'accès au lac Massawippi sous sa responsabilité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

26-07-07.11

RÈGLEMENT 2026-07 CHEMIN UNIVERSITÉ – FINANCEMENT TEMPORAIRE

ATTENDU QUE le Règlement 2026-07 décrétant un emprunt pour des travaux de voirie locale sur le chemin de l'Université a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 30 avril 2026;

ATTENDU QUE la Municipalité doit assurer le financement temporaire des travaux qui seront financés par le Règlement 2026-07;

**IL EST PROPOSÉ PAR ERIC MATHIEU
ET RÉSOLU**

DE DEMANDER à la Caisse Desjardins des Deux-Rivières de Sherbrooke l'émission d'un financement temporaire au montant de 630 000 \$ en lien avec le Règlement 2026-07 décrétant un emprunt pour des travaux de voirie locale sur le chemin de l'Université;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer le contrat nécessaire au financement temporaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

26-07-07.12

RÈGLEMENT 2026-08 CHEMIN MCFARLAND – FINANCEMENT TEMPORAIRE

ATTENDU QUE le Règlement 2026-08 décrétant un emprunt pour des travaux de voirie locale sur le chemin McFarland a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 11 juin 2026;

ATTENDU QUE la Municipalité doit assurer le financement temporaire des travaux qui seront financés par le Règlement 2026-08;

**IL EST PROPOSÉ PAR ERIC MATHIEU
ET RÉSOLU**

DE DEMANDER à la Caisse Desjardins des Deux-Rivières de Sherbrooke l'émission d'un financement temporaire au montant de 1 600 000 \$ en lien avec le Règlement 2026-08 décrétant un emprunt pour des travaux de voirie locale sur le chemin McFarland;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer le contrat nécessaire au financement temporaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

26-06-02.13

PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX INITIATIVES CULTURELLES 2026

ATTENDU QUE la Municipalité désire réaliser le projet « Exposition permanente du Canton de Hatley »;

ATTENDU QUE ce projet est admissible au Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2026 de la MRC de Memphrémagog;

IL EST PROPOSÉ PAR MÉLANIE-ALEXANDRA BEAUCHAMP ET RÉSOLU

D'AUTORISER le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2026 de la MRC de Memphrémagog pour le projet « Exposition permanente du Canton de Hatley »;

D'AUTORISER la participation financière de la Municipalité au dit projet ;

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente avec la MRC de Memphrémagog relatif aux modalités d'application de ce programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

26-06-02.14

PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES ÂÎNÉS

ATTENDU la programmation MADA (Municipalité amie des aînés) 2026-2027 de la Municipalité du Canton de Hatley;

ATTENDU QUE cette programmation pourrait être admissible à une aide financière du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés;

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY ET RÉSOLU

D'AUTORISER le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés afin de financer la programmation MADA 2026-2027;

D'AUTORISER la participation financière de la Municipalité au dit projet;

D'AUTORISER le directeur général à signer s'il y a lieu, pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente relatif aux modalités d'application de ce programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

26-06-02.15

FONDATION MASSAWIPPI – ORGANISME RECONNU

ATTENDU l'opportunité de reconnaître la Fondation Massawippi comme un organisme reconnu au sens de l'article 7.1 de la Politique de location de salles;

ATTENDU QUE le statut d'organisme reconnu permet à des organismes œuvrant dans les champs d'activités communautaires, culturels, récréatifs ou sportifs, de louer gratuitement des salles municipales;

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY ET RÉSOLU

D'ATTRIBUER le statut d'organisme reconnu, au sens de l'article 7.1 de la Politique de location de salles, à la Fondation Massawippi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

26-07-07.16

OFFRE D'ACHAT DE TERRAINS MUNICIPAUX – HATLEY ACRES

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une manifestation d'intérêt pour l'achat de terrains municipaux, correspondant aux lots 4 029 378 et 4 029 407 situés sur le chemin de Hatley Acres;

ATTENDU QUE cette demande provient des propriétaires de l'immeuble situé au 150, chemin de Hatley Acres;

ATTENDU QUE la Municipalité avait refusé une première offre de ces mêmes propriétaires pour les lots 4 029 378 et 4 029 407 par la résolution numéro 20-03-02.10;

ATTENDU QUE la Municipalité avait également refusé une deuxième offre de leur part visant les lots 4 029 378, 4 029 407 et 4 734 239 par la résolution numéro 21-06-07.15;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite conserver ces lots dans le patrimoine municipal;

**IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY
ET RÉSOLU**

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D'INFORMER les demandeurs que la Municipalité refuse l'offre d'achat des terrains municipaux correspondant aux lots 4 029 378 et 4 029 407.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

26-07-07.17

ENFOUISSEMENT DE CÂBLES ÉLECTRIQUES

ATTENDU la présence de câbles aériens sur trois poteaux municipaux au-dessus du lot 6 292 849 et longeant le lot 6 312 245 à une distance approximative de 10 mètres;

ATTENDU le projet d'enfouissement des câbles et de retrait de poteaux pour libérer la vue sur le paysage de la vallée Massawippi à partir de l'hôtel de ville;

ATTENDU la contribution de 10 000 \$ de Rodgers au projet d'enfouissement des câbles;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des offres de service pour l'enfouissement et le raccordement des câbles à deux entreprises et a reçu les offres suivantes :

Entreprise	Prix avant taxes
Dufault Gobeil	18 795 \$
Installations électriques R. Théberge	20 610 \$

ATTENDU QUE les offres de service incluent le retrait des câbles existants, la fourniture de nouveaux câbles, soit trois câbles mesurant chacun environ 125 m, de même que le raccordement électrique et la mise en fonction;

ATTENDU l'offre du Mont Hatley de fournir gratuitement le service d'excavation pour enfouir les câbles;

ATTENDU QUE la Municipalité fournira le matériel granulaire (sable) pour recevoir les câbles;

**IL EST PROPOSÉ PAR MÉLANIE-ALEXANDRA BEAUCHAMP
ET RÉSOLU**

D'ACCEPTER l'offre de service de Dufault Gobeil à 18 795 \$ avant taxes;

D'AUTORISER le directeur général à représenter la Municipalité auprès des entreprises de télécommunications (ex : Rodgers, Vidéotron) de même que le propriétaire du lot 6 519 210 (présentement Manik Éco-Loisir) pour coordonner les travaux de déplacement des câbles;

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

D'AUTORISER l'émission d'un certificat d'occupation du domaine public pour l'enfouissement des câbles des entreprises desservies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

26-07-07.18

FRAIS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX CHEMIN GUILLEMETTE

ATTENDU la demande de permis de lotissement pour le lot 4 029 921 du chemin Guillemette;

ATTENDU QUE les dispositions relatives à la cession pour fins de parcs, terrains de jeux ou d'espaces naturels du règlement de lotissement s'appliquent à cette demande et que l'approbation de l'opération cadastrale est assujettie à l'une des trois conditions suivantes :

1. Le propriétaire s'engage à céder gratuitement à la Municipalité un lot ou une servitude;
2. Le propriétaire s'engage à verser une somme à la Municipalité;
3. Le propriétaire s'engage à céder gratuitement à la Municipalité un lot et verser une somme à la Municipalité.

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTINE PARISEAU
ET RÉSOLU**

D'ACCEPTER QUE le propriétaire s'engage à verser une somme à la Municipalité comme condition d'approbation de l'opération cadastrale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

26-07-07.19

FÊTE DE QUARTIER – PARC CHAUMIÈRE

ATTENDU la demande de soutien financier pour l'organisation d'une fête de quartier au parc Chaumière;

ATTENDU QUE le conseil a identifié la vie communautaire et culturelle comme axe stratégique de développement visant notamment à renforcer le sentiment d'appartenance et à dynamiser la vie collective;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTINE PARISEAU
ET RÉSOLU**

D'AUTORISER l'octroi d'un soutien financier de 200 \$ pour la tenue de la fête de quartier au parc Chaumière en août 2026;

D'EXIGER la présentation des pièces justificatives des dépenses dans les trente (30) jours suivant la tenue de l'événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

26-07-07.20

RAPPORT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Le directeur général dépose le rapport des dépenses incompressibles autorisées et payées en vertu du Règlement 2026-02 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et autorisant une délégation de compétences, pour un total de 504 173,65 \$ et 54 758,37 \$ pour les salaires.

26-07-07.21

RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées et payées en vertu du Règlement 2026-02 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et autorisant une délégation de compétences, pour un total de 65 761,99 \$.

26-07-07.22

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

ATTENDU la liste des comptes à payer remise à tous les membres du conseil;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ
ET RÉSOLU**

D’APPROUVER les comptes à payer pour un total de 158 530,03 \$.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

26-07-07.23

DIVERS

26-07-07.24

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

26-07-07.25

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L’ordre du jour étant épuisé, **JACQUES BOGENEZ** propose la clôture de la séance à 19 h 36.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Vincent Fontaine, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il convient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

Vincent Fontaine
Maire

Gabriel Demers
Directeur général